

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 636 716

②1 N° d'enregistrement national :

88 12557

⑤1 Int Cl<sup>6</sup> : F 16 L 39/00, 21/08.

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21 septembre 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 12 du 23 mars 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rantés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : S.A. DES ETABLISSE-  
MENTS STAUBLI (FRANCE), société anonyme. — FR.

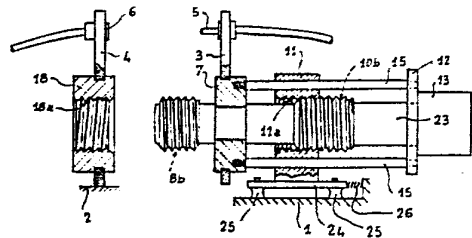
⑦2 Inventeur(s) : Gaston Truchet.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Monnier, Brevets d'Invention.

⑤4 Dispositif pour l'accouplement des platines porte-éléments des raccords multiples.

⑤7 Le dispositif comprend un arbre 23 entraîné en rotation par un moteur 13 et pourvu d'une première partie filetée 10b qui coopère avec le taraudage 11a d'un bâti fixe 11 pour assurer l'avance d'une seconde partie filetée 8b, cette dernière se vissant alors dans l'écrou 18 de la platine 4 destinée à coopérer avec la platine 3. Des moyens élastiques 25-26 permettent l'interruption de l'avance jusqu'à coïncidence angulaire des filets.



FR 2 636 716 - A1

D

La présente invention a trait aux raccords multiples utilisés pour la jonction amovible simultanée d'une série de canalisations ou circuits ménagés dans deux pièces prévues démontables.

On sait que les raccords de ce type comprennent généralement deux platines respectivement fixées sur l'une et l'autre des deux pièces démontables, chacune desdites platines formant support pour une série d'éléments de raccordement aptes à coopérer avec des éléments conjugués portés par l'autre platine. Les éléments de l'une ou l'autre des deux platines comportent le plus souvent des clapets ou contact associés à des moyens élastiques qui exercent un effort résistant non négligeable lors de l'emmanchement des éléments conjugués et qui tendent fréquemment à susciter le dégagement de ceux-ci par effet de répulsion. Il est donc nécessaire d'associer aux deux platines un dispositif d'accouplement agencé de manière à opérer d'une part le rapprochement à force desdites platines lors de l'emmanchement des éléments conjugués qu'elles supportent, d'autre part la retenue desdites platines à la position accouplée à l'encontre de l'effort de répulsion.

Les dispositifs d'accouplement connus sont généralement de construction complexe et peu fiable. De plus, ils nécessitent le plus souvent de l'énergie pour assurer la retenue des platines à la position accouplée, si bien qu'en cas de panne imprévue dans la fourniture de cette énergie, les deux platines peuvent se dissocier en provoquant l'échappement ou écoulement dans l'atmosphère du fluide véhiculé par les canalisations raccordées. On notera encore que les dispositifs connus présentent fréquemment un encombrement relativement important qui gêne leur implantation sur les pièces à assembler qui portent les platines du raccord.

C'est à ces inconvénients qu'entend principalement remédier la présente invention, laquelle consiste essentiellement à opérer l'accouplement des platines à l'aide de deux organes filetés (vis et écrou) dont l'un est animé d'un mouvement de rotation et d'avance en vue de coopérer avec l'autre en assurant le rapprochement ou l'éloignement des platines solidaires des organes précités, des moyens élastiques étant associés à l'un au moins desdits organes pour interrompre le mouvement d'avance jusqu'à engagement mutuel de leurs filets.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer.

Fig. 1 est une coupe axiale montrant l'agencement général d'un

dispositif d'accouplement établi conformément à l'invention, les platines du raccord multiple étant supposées à la position désaccouplée.

Fig. 2 reproduit fig. 1 à la position accouplée des deux platines.

5            Fig. 3 illustre schématiquement une variante de mise en oeuvre de l'invention.

Sur ce dessin, on a supposé que le raccord multiple doté du dispositif d'accouplement suivant l'invention était destiné à assurer la jonction des canalisations et circuits de deux pièces référencées 1 et 2, la pièce 1 pouvant être considérée comme la pièce principale fixe  
10            contre laquelle vient se fixer de manière démontable la pièce amovible 2. Comme à l'accoutumée, le raccord multiple envisagé comprend deux platines 3 et 4 rendues respectivement solidaires des pièces 1 et 2, la platine 3 supportant les éléments mâles 5 destinés à s'emmancher à  
15            l'intérieur des éléments femelles 6 qui équipent la platine 4.

Conformément à l'invention, cette platine 4 est rigidement solidaire de la pièce amovible 2 alors que la platine 3 est portée par une bague mobile 7 qui est traversée axialement par une tige 8. On observera que cette tige 8 présente un épaulement annulaire 8a de part et d'autre  
20            duquel sont montés deux roulements 9 qui permettent à ladite tige de tourner librement sur elle-même tout en restant axialement solidaire de la bague 7.

L'une des extrémités de la tige 8 (celle tournée vers la gauche sur le dessin) comporte une partie filetée 8b tandis que l'extrémité opposée  
25            est creusée d'une chambre axiale borgne 8c qui en section présente un profil carré afin d'accueillir un embout 10a à même section prévu à l'extrémité d'un arbre tournant 10 prolongeant axialement la tige 8. En arrière de l'embout 10a, cet arbre 10 comporte une partie filetée 10b qui est destinée à coopérer avec un taraudage 11a ménagé horizontalement dans un bâti fixe 11 rigidement solidaire de la pièce principale 1.  
30           

A l'opposé de l'embout 10a, l'arbre 10 est conformé de façon à être soutenu en porte-à-faux par un châssis 12 dont il est rendu axialement solidaire. Ce châssis 12 forme support pour un moteur 13 à vitesse lente (moteur hydraulique ou moto-réducteur électrique) dont l'arbre de sortie  
35            14 pénètre à l'intérieur d'une chambre axiale de l'arbre 10 auquel il est lié par clavetage.

Le bâti fixe 11 est traversé à coulissement par des guides horizontaux 15, au nombre de trois dans l'exemple de réalisation envisagé. L'une des extrémités de ces guides 15 est rendue solidaire du châssis 12

qu'elles supportent, tandis que dans l'extrémité opposée de chacune d'elles est fixée axialement une vis 16 dont la tête 16<sub>a</sub> prend appui contre une oreille de la bague 7. Entre cette dernière et le fond d'une chambre axiale de chaque guide 15 est prévu un ressort 17 engagé autour de la vis 16 correspondante.

A l'organe fileté formé par la tige 8 et sa partie 8<sub>a</sub> et ainsi rendu axialement solidaire de la platine 3, correspond sur la platine 4 un organe fileté conjugué constitué par un écrou 18. Cet écrou 18 est retenu axialement et angulairement à l'intérieur d'une cage formée par une chapeau 19 assemblé à un disque 20 à l'aide de boulons 21 qui traversent la platine 4. On observera que l'écrou 18 et la cage 19-20 sont avantageusement conformés pour laisser audit écrou une légère liberté d'orientation angulaire.

Le fonctionnement du dispositif d'accouplement découle des explications qui précèdent et se comprend aisément.

Lorsque la pièce 2 a été assemblée à la pièce 1, l'ensemble mobile 7-12-15 du dispositif a été préalablement amené à la position reculée suivant fig. 1. Dans ces conditions, pour opérer l'accouplement des deux platines 3 et 4, il suffit d'alimenter le moteur 13 ; la rotation de l'arbre 10 assure le vissage de la partie filetée 10<sub>b</sub> dans le taraudage 11<sub>a</sub> du bâti fixe 11, et de ce fait provoque l'avance axiale de l'ensemble 7-12-15 sus-mentionné. La platine 3 se rapproche ainsi de la platine 4, les éléments mâles 5 commençant à s'engager dans les éléments femelles 6 en créant dès lors la force de répulsion.

A un moment donné de cette course, l'embout fileté 8<sub>b</sub> vient s'appliquer contre le débouché du taraudage 18<sub>a</sub> de l'écrou 18. Si les filetages ne se trouvent pas à une position angulaire réciproque qui autorise leur engagement immédiat, la bague 7 cesse momentanément son avance moyennant coulissement des têtes 16<sub>a</sub> des vis 16 et compression des ressorts 17 ; l'arbre 10 poursuit sa rotation et son avance axiale alors que la tige 8 continue de tourner sans se déplacer axialement par suite du jeu dont dispose l'embout 10<sub>a</sub> à l'intérieur de la chambre 8<sub>c</sub>. Dès que les filets se trouvent en coïncidence, le filetage 8<sub>b</sub> engrène avec le taraudage 18<sub>a</sub>, les pièces 3 (platine), 7 (bague), 10 (arbre), 15 (guides), 12 (châssis) et 13 (moteur) se déplaçant à la même vitesse et la partie filetée 10<sub>b</sub> engrenant avec le taraudage 11<sub>a</sub>.

Aussitôt que cette partie filetée 10<sub>b</sub> a libéré le taraudage 11<sub>a</sub>, les ressorts 17 assurent le retour élastique de l'ensemble mobile 10-15-12-13. On notera que la libération sus-mentionnée permet la neutralisa-

tion de l'effort de répulsion exercé par le bâti 11 sur la platine 4.

Les ressorts 17 assurent le retour élastique à la position normale et permettent de ce fait le vissage de l'embout 8b dans l'écrou 18.

Dès lors le déplacement de la platine 3 en direction de la platine  
5 4 est assuré par la coopération des organes filetés 8-8b et 18-18a, si  
bien que le moteur 13 supporte l'effort résistant résultant de l'emman-  
chement complet des éléments 5 dans les éléments 6, et ce jusqu'à la  
position accouplée illustrée en fig. 2. L'arrêt automatique de l'alimen-  
tation du moteur 13 est opéré par le moyen d'un palpeur 22 porté par la  
10 face antérieure de la bague 7 de façon à être actionné par la platine 4  
à la fin de l'accouplement.

Il va de soi que le filetage des parties 8b et 18a est de type  
irréversible, de telle sorte que ces parties filetées sont susceptibles  
de supporter les efforts de désaccouplement qui s'exercent sur les  
15 platines 3 et 4 après que le moteur 13 a été arrêté ; ces platines 3 et  
4 ne peuvent donc se dissocier que moyennant une nouvelle alimentation  
dudit moteur après une inversion de son sens de rotation. Lors de la  
course de retour, les ressorts 17 interviennent à nouveau pour permettre  
l'engagement correct du filetage 10b dans le taraudage 11a.

20 Fig. 3 illustre de manière très schématique une variante de cons-  
truction du dispositif suivant l'invention. La bague 7 qui porte la  
platine 3 est ici reliée au châssis 12 par des guides 15 qui ne compor-  
tent aucune possibilité de déformation élastique, si bien que la partie  
filetée de vissage 8b destinée à coopérer avec l'écrou 18 et la partie  
25 filetée 10b qui est conjuguée avec le taraudage 11a du bâti 11 peuvent  
être portées par un même arbre rigide 23 entraîné par le moteur 13. Par  
contre, le bâti 11 est fixé à la pièce principale 1 par l'intermédiaire  
d'une semelle 24 susceptible de se déplacer élastiquement dans une di-  
rection parallèle à l'axe de l'arbre 23, de façon à permettre l'arrêt de  
30 l'avance de ce dernier jusqu'à coïncidence angulaire des filets des par-  
ties filetées.

Dans la forme de réalisation suivant fig. 3, on a supposé que la  
fixation élastique de la semelle 24 sur la pièce 1 était opérée à l'aide  
d'ensembles déformables 25 (Marque SILENTBLOC par exemple) associés à  
35 des ressorts longitudinaux 26, mais on comprend qu'on peut avoir recours  
à tout autre système élastique.

Il va de soi qu'un résultat identique serait obtenu en interposant  
un système déformable équivalent entre la platine 4 et l'écrou 18.

On conçoit en outre que les pièces 1 et 2 sont susceptibles d'être

équipées d'un nombre tel de dispositifs d'accouplement suivant l'invention que ceux-ci assurent, non seulement l'accouplement et la retenue des platines 3 et 4 du raccord multiple, mais également le rapprochement à force et l'assemblage des pièces 1 et 2 elles-mêmes.

- 5        Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif pour l'accouplement des platines porte-éléments des raccords multiples, caractérisé en ce qu'il comporte deux organes  
5 filetés (8-8<sub>a</sub> et 18-18<sub>a</sub>) qui sont rendus respectivement solidaires de l'une et l'autre des platines (3 et 4) et dont l'un est animé d'un mouvement de rotation et d'avance afin de coopérer avec l'autre en assurant le rapprochement ou l'éloignement desdites platines, des moyens élastiques (17 ou 25-26) étant associés à l'un au moins desdits organes pour  
10 interrompre le mouvement d'avance jusqu'à engagement mutuel de leurs filets.

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe fileté qui est entraîné en rotation est constitué par une tige (8) qui est pourvue d'une partie filetée (8<sub>b</sub>) et qui est portée à rotation  
15 par une bague mobile (7) solidaire de la platine (3) correspondante, laquelle bague mobile est supportée par un bâti fixe (11) par l'intermédiaire de guides coulissants (15) qui assurent son assemblage avec un châssis (12) formant support pour le moteur (13) destiné à l'entraînement en rotation de la tige (8) précitée.

20 3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la tige tournante (8) est reliée à l'arbre de sortie (14) du moteur (13) par un arbre intermédiaire (10) pourvu d'une partie filetée (10<sub>b</sub>) qui coopère avec un taraudage (11<sub>a</sub>) du bâti (11) pour opérer le déplacement longitudinal ou avance de ladite tige avant que la partie filetée (8<sub>b</sub>)  
25 de celle-ci coopère avec l'autre organe fileté (18-18<sub>a</sub>).

4. Dispositif suivant la revendication 3, caractérisé en ce que la tige tournante (8) est liée angulairement à l'arbre intermédiaire (10) par un embout coulissant (10<sub>a</sub>) qui permet à ladite tige d'interrompre son avance tout en restant entraînée en rotation, tandis qu'aux guides  
30 (15) sont associés des moyens élastiques (16-17) autorisant l'arrêt de l'avance de la bague mobile (7) qui supporte la tige précitée.

5. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens élastiques (25-26) destinés à permettre l'interruption de l'avance de l'organe fileté tournant sont interposés entre le support de  
35 l'un des organes filetés et l'une (1) des deux pièces démontables (1 et 2) qui supportent le dispositif d'accouplement.

6. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le second organe fileté est constitué par un écrou

(18) retenu angulairement et axialement sur la platine (4) correspondante.

7. Dispositif suivant la revendication 6, caractérisé en ce que l'écrou (18) est renfermé par une cage (19-20) à l'intérieur de laquelle il dispose d'un léger jeu d'orientation.

Fig. 1

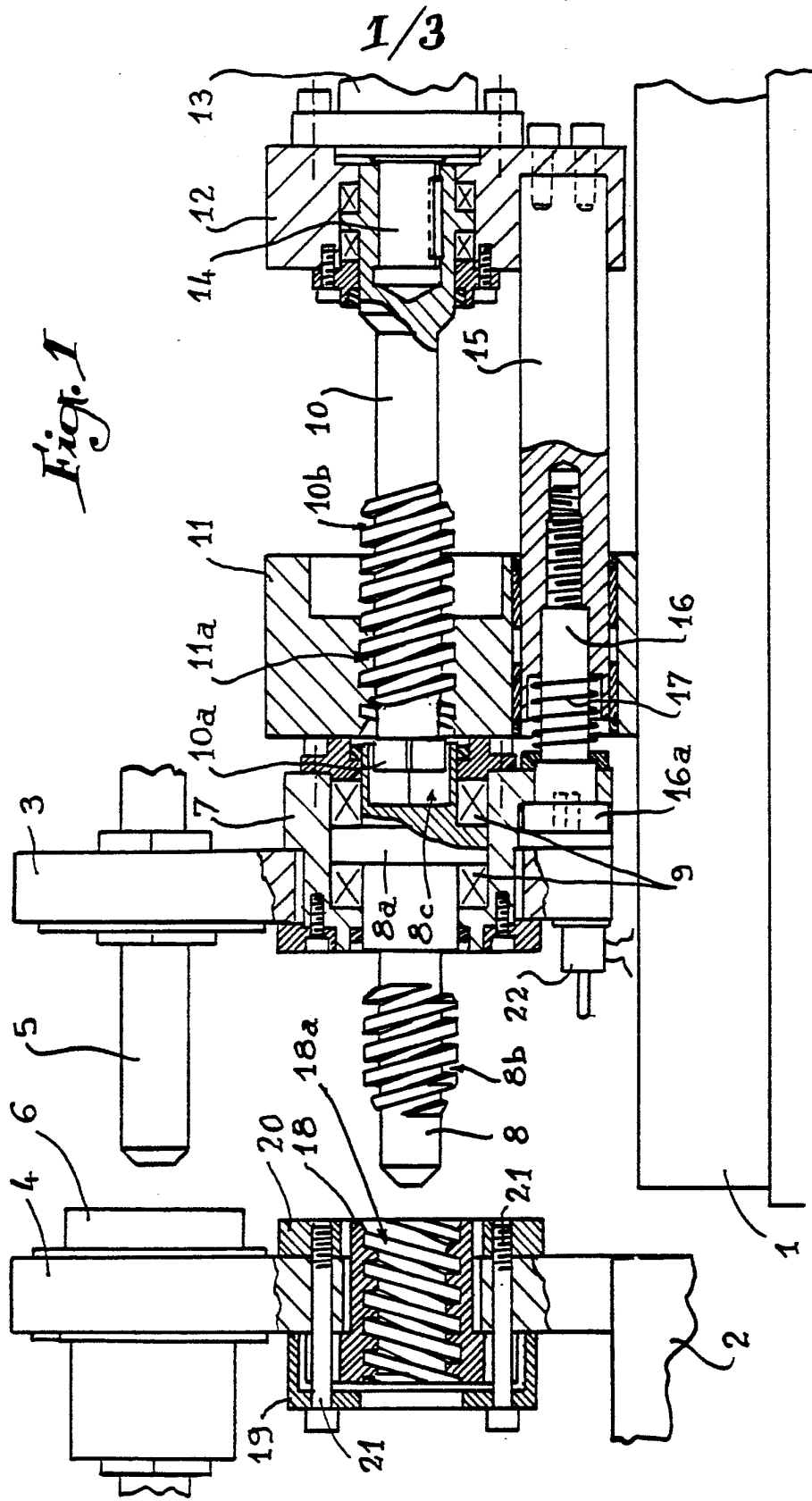
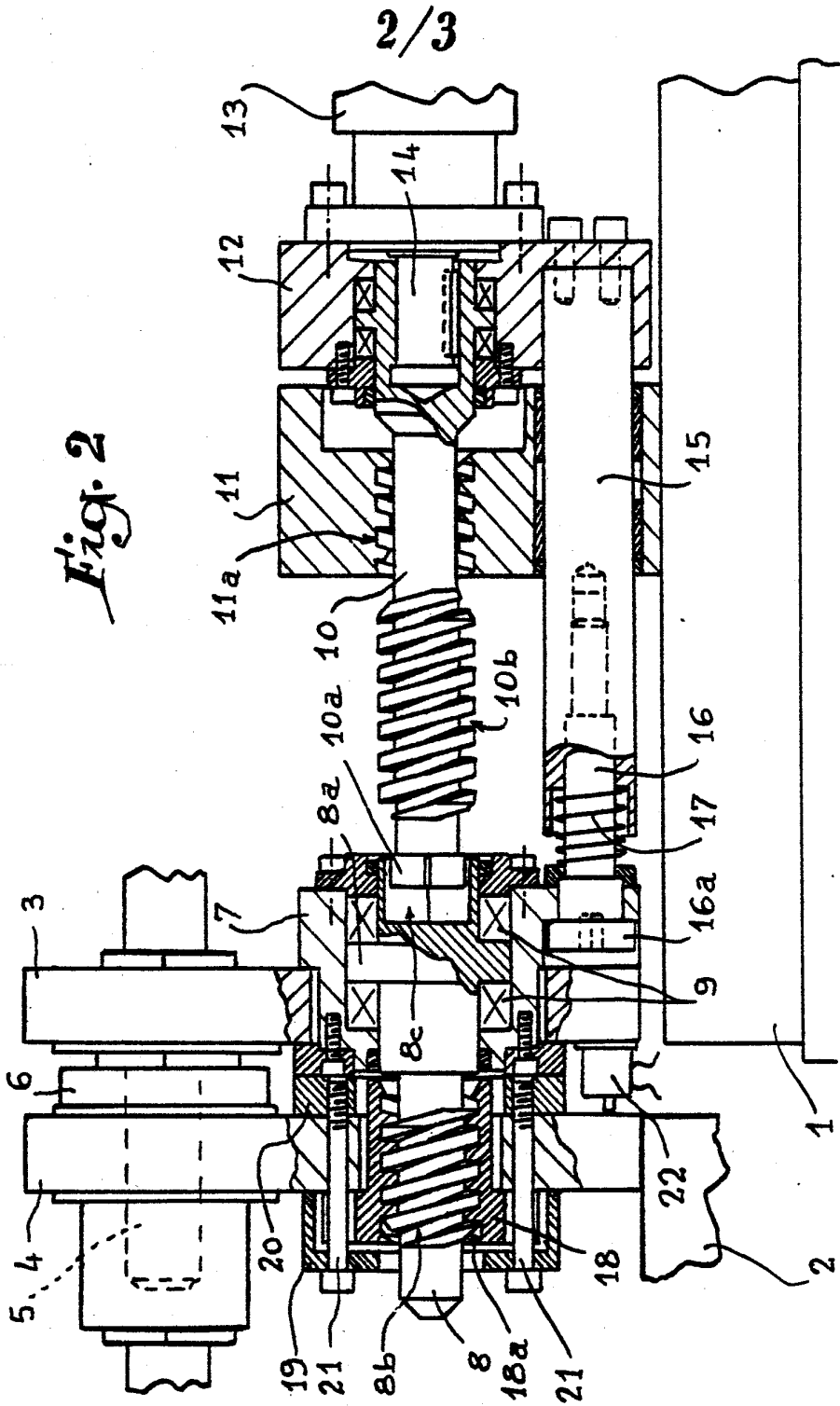


Fig. 2



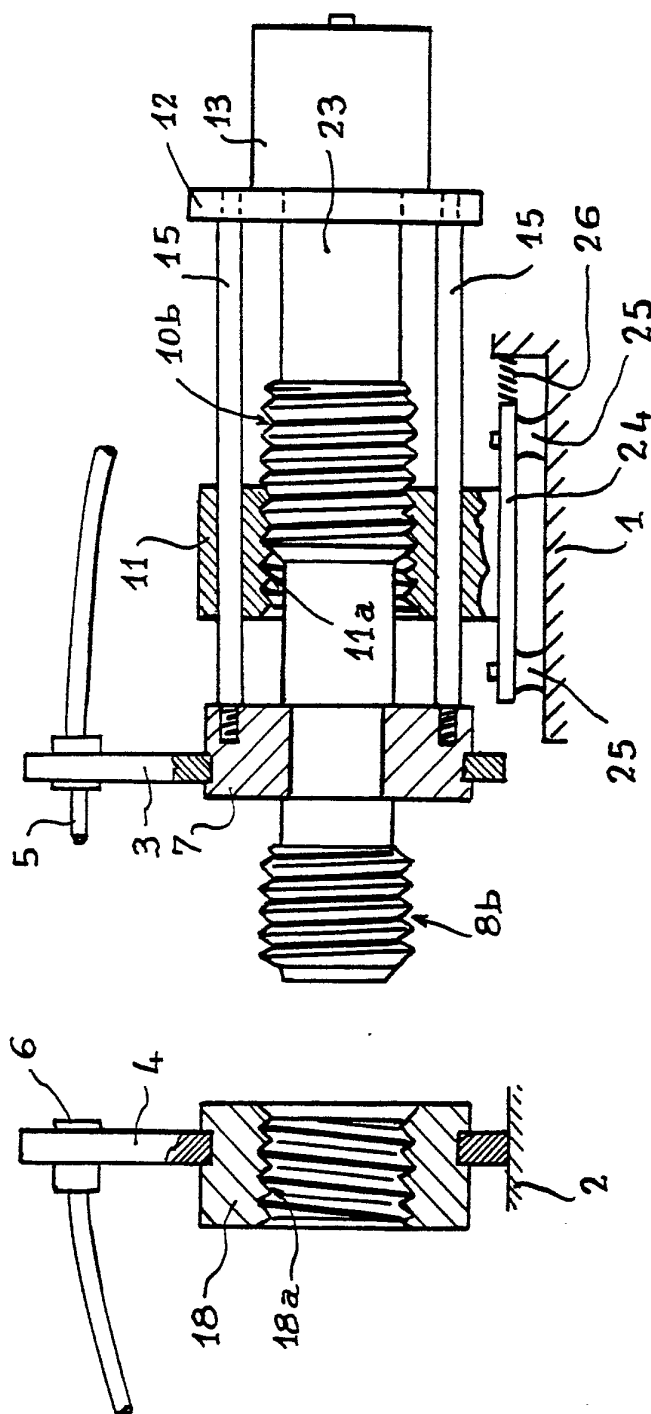


Fig. 3